



CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



CANCER DU SEIN



CANCER COLORECTAL



Prévenir c'est agir, dépistez-vous !

Le **04 février** est la journée mondiale contre le cancer.

Pourquoi se faire dépister ?

Pour diagnostiquer un cancer à un stade précoce, même s'il ne produit pas encore de symptômes. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie et à certains traitements.

Dans certains cas, le dépistage permet de détecter une lésion dite « précancéreuse » et d'agir préventivement pour éviter son évolution vers un cancer.

Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !
Simple et gratuit il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisés :

- le dépistage du **cancer du col de l'utérus**
 - tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans
 - tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans
- le dépistage du **cancer du sein**
 - tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans
- le dépistage du **cancer colorectal**
 - tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans

Pour en savoir plus : www.ameli/dépistage

Je m'informe et j'y pense toute l'année !

COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT SUR AMELI ?

Bébé vient de naître ? Pour gagner du temps, déclarez sa naissance en ligne auprès de l'Assurance Maladie, en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code
pour accéder à ameli.fr